ASSOCIATION SYNDICALE LIBRE Les Demeures de Mennecy

Procès verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 08 Février 2002

Le 08 Février 2002 à 20H30 se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire annuelle , les membres de l'ASL "Les Demeures de Mennecy ", sur convocation adressée par le bureau par voie de courrier recommandé avec AR.

Les feuilles d'émargement signées par les membres présents ou par leurs mandataires attestent que sont présents ou représentés, 33 propriétaires sur 70.

Sont absents et non représentés, les 37 propriétaires dont les noms suivent : THIRY, BERNARD, NOWAK, GAILHOUSTE, LOPEZ, COLIN, HADDOUCHE, PRIN, DEROO, ZEPHIRIN, DUFIEFS, RIGO, PIETERS, COTTAN, DAUBIGNARD, FIRRINCIELI, HUET, PEDOUX, LEPILLEUR/LOUCHARD, GUILPAIN, LECUME, BASTARD, CHARTIER, COUGNAUD, AUPY, THEVENET, COLLET, SPINAZZE, GROS, GABORIT, LECOMTE, BAREL, BAZIN, BENOIT, MACHU/CLION, WILLAY, RAKOTOARISOA.

Le quorum n'étant pas atteint , l'Assemblée n'a pas pu valablement délibérer et a été reconduite ce même jour à 21H00 , comme le prévoyait la convocation du 8/01/02.

Le président déclare la séance ouverte à 21 heures.

Mr Moire, conseiller municipal à la mairie de Mennecy est présent.

1- FORMATION DU BUREAU DE L'ASSEMBLEE

L'assemblée est présidée par Mr Cléro, président du conseil syndical. Le trésorier est Mr Clément et les secrétaires Mesdames Vandjour et Creton.

Le scrutateur est Mme Boissard, volontaire.

2- BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS ET RESUME DE L'ACTIVITE 2001

Nous souhaitons la bienvenue à

- Mesdames et Messieurs Ducloux, 22 rue de Tournenfils
- Mesdames et Messieurs Bastard, 7 rue Stevenson
- Mesdames et Messieurs Spinazze, 1 rue Stevenson

A retenir sur 2001:

Abris bois et aménagement des combles

Mr Cléro rappelle qu'en 2001, le plan d'occupation des sols a été révisé et qu'à cette occasion, sur l'emprise du village :

- le coefficient d'occupation des sols a été augmenté de 0.25 à 0.35, offrant ainsi à tous les propriétaires la possibilité d'aménager les combles,
- la distance aux limites séparatives a été réduite de 4m à 2.50m, offrant ainsi le choix aux propriétaires désireux de le faire, de construire des abris bois.

Mr Cléro rappelle que :

- Toute réalisation de plus de 20m2 utile nécessite un dépôt de permis de construire en mairie
- Toute réalisation inférieure à 20m2 utile nécessite une simple déclaration de travaux en mairie

Le Conseil syndical vise tous les projets qui ne sont pas en contradiction avec le cahier des charges, sachant qu'il appartient à chaque propriétaire d'effectuer les formalités ci-dessus.

Une question est posée sur le village "classé" d'Ormoy: quelles sont les conséquences sur les possibilités de travaux dans notre village? Réponse de Mr Cléro: l'architecte des Bâtiments de France n'en n'a jamais fait état lors des Rendez-vous qui ont pu avoir lieu dans le passé.

2 élections municipales ont eu lieu fin 2000 et début 2001, ce qui a eu pour conséquence :

- des retards dans certains dossiers administratifs (ex : rétrocessions)
- des promesses faites et non tenues (fleurissement des bacs à fleurs rue Kipling, tonte de l'espace vert rue des Vieilles Vignes)

Rétrocessions: nouveauté au 2^{ème} semestre 2001:

- la mairie a proposé de reprendre intégralement et immédiatement toutes les rues du village. (rue Stevenson et impasses Kipling) .

3- APPROBATION DES COMPTES 2001 (voir bilans joints)

La présentation est faite par Mr Clément sur la base du document joint à la convocation.

Après explications, les comptes 2001 sont soumis au vote, et approuvés à l'unanimité.

4- SITUATION DE LA TRESORERIE AU 31/12/01

Mr Clément indique que la somme de 12592 ,29€en caisse pour gros travaux peut servir à réparer ou remplacer l'antenne collective , refaire les espaces bitumés nous appartenant ou les espaces verts , financer des travaux avant la rétrocession à la mairie (type réfection sur les trottoirs ou les rues).

Après explications, la situation de trésorerie au 31/12/01 est soumise au vote et approuvée à l'unanimité.

5- QUITUS AU CONSEIL SYNDICAL POUR SA GESTION

Le président demande quitus pour sa gestion de l'ASL sur l'année 2001. Celui-ci est accordé à l'unanimité.

6- RETROCESSION DES VOIES

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« L'Assemblée générale approuve la proposition émise par la commune de reprise de toute la voirie du village «Les Demeures de Mennecy – River Park « (rues Stevenson , impasses Kipling), ainsi que les parkings et les trottoirs « .

L'ASL conservera les espaces verts ainsi que le chemin traversier bitumé.

Comme convenu de longue date, la rue traversante Kipling fera l'objet d'une rétrocession directe par le constructeur à la commune, suivant un calendrier dans lequel l'ASL n'a pas à intervenir.

<u>7 – AUTRES RETROCESSIONS</u>

eaux pluviales-eaux usées

K&B : repris par la mairie depuis le 19/10/00

Wimpey: délibération lors du prochain conseil municipal

éclairage public

K&B : repris par la mairie depuis le 19/10/00

Wimpey : délibération lors du prochain conseil municipal

Pour info, la société FORCLUM va mettre en place un numéro vert 24H/24 qui permettra de recueillir les demandes d'ampoules à changer.

Voiries

L'ASL a racheté en Mars 2001, pour 1 franc symbolique, la rue Stevenson et les 2 impasses Kipling. (pour rappel, la rétrocession de la rue Kipling s'est faite directement entre K&B et la commune).

Suite à l'approbation de ce jour de la reprise par la commune des voiries de notre village (ainsi que des parkings et des trottoirs), l'ASL va adresser ces jours prochains sa demande de rétrocession à la mairie.

8- POINT SUR LES ESPACES VERTS DU VILLAGE

<u>cèdre du rond point</u> : accord pour le changer mais choisir un arbre plus petit pour en réduire le coût (coût de l'arbre ,si hauteur égale aux 3 autres, estimé à 2000€soit 27% du budget 2002)

bac à fleurs rue Kipling : demande de les faire redresser dans un soucis d'esthétisme

<u>chemin des Veilles Vignes</u>: face au danger de voir s'installer des gens du voyage, demande de plantations d'arbres tout le long de la bande engazonnée: l'ASL va demander un devis au prestataire qui s'occupe de nos espaces verts.

Il est reproché la cadence de tonte insuffisante sur cette bande : l'ASL rappelle que , la mairie ayant donné , à une époque , son accord pour en assurer l'entretien mais sans suivi assidu dans les faits , elle l'a fait tondre elle-même 3 fois en 2001 .

En 2002, la tonte s'effectuera au même rythme que pour le reste du village.

La question est posé du surcoût que cela occasionnera en 2002 ; Mr Clément , trésorier , répond que ce coût supplémentaire est compensé par la taille des haies des impasses Kipling (faite en 2001 et qui ne sera pas nécessaire en 2002).

Une personne demande pourquoi un arrêt de bus municipal existe alors que le terrain nous appartient. L'ASL se renseignera auprès du cadastre.

Rue de Tournenfils : demande de plantation d'arbustes sans racines (type rosiers) sur la bande de gazon afin d'embellir cette zone et dissuader des véhicules de se garer.

Il va être rappelé au jardinier d'opérer un démoussage régulier des espaces verts.

BUDGET: ces travaux (remplacement du cèdre, plantations d'arbres et arbustes rue de Tournenfils et chemin de Veilles Vignes), imputeront notre provision pour gros travaux; néanmoins, il nous faut intégrer le coût important des travaux liés à la rétrocession qui auront lieu cette année.

9- BUDGET 2002 ET APPELS DE FONDS

La présentation est faite par Mr Clément.

Le Conseil syndical soumet à l'assentiment de l'Assemblée générale un budget 2000 s'élevant à 4934.77€ correspondant à un appel de fond de 70.50€ par propriétaire.

Mis aux voix, le budget est adopté à l'unanimité.

10- RENOUVELLEMENT DU CONSEIL SYNDICAL

Messieurs Cléro et Clément ainsi que Mesdames Creton et Vandjour proposent de renouveler leur mandat pour une année.

Madame Mauller et Monsieur Steens font acte de candidature.

L'Assemblée accepte les six candidatures à l'unanimité, formant ainsi le nouveau conseil syndical pour l'année 2002.

11- QUESTIONS DIVERSES

_	Demande	de ralentisse	eurs, rue de	Tournenfils:	: Mr	Moire en	prend	note.

-	Une personne demande que soient rappelées les Règles de bonne conduite du village. (bruit).
	Voir rappel des horaires de tonte en annexe.

Aucune autre question n'étant soulevée, et l'ordre du jour épuisé, le président lève la séance à 22H45.

Le président Les secrétaires La scrutatrice

BILAN 2001

	Réalité 2000	Budget 2001	Réalité 2001	
	F	F	F	€
Fournitures	209,00	500,00	77,14	11,76
Affranchissements	3 728,00	4 000,00	1 180,00	179,89
Antenne EDF	1 112,28	1 300,00	1 123,85	171,33
Antenne Entretien	0,00	3 000,00	1 431,42	218,22
Plantations	0,00	1 500,00	0,00	0,00
Entretien espaces verts	24 918,44	26 900,00	26 551,20	4 047,70
Eau	-898,74	500,00	481,49	73,40
Entretien général	0,00	1 000,00	0,00	0,00
Assurances RC	1 629,00	3 000,00	1 736,00	264,65
Honoraires et frais	9,00	4 000,00	4 010,50	611,40
Impôts et taxes	896,00	2 000,00	904,00	137,81
Divers	0,00	0,00	499,96	76,22
TOTAL	31 602,98	47 700,00	37 995,56	5 792,39

Taux Euros / Francs :

6,55957

SITUATION

Provision pour gros travaux

	Débit		Crédit		
	F	€	F	€	
Solde en début d'exercice			68600,00	10458,00	
Dotation 2001			14000,00	2134,29	
Gros travaux 2001	0,00	0,00			
Solde en fin d'exercice			82600,00	12592,29	
Trésorerie	Débit	1	Crédit		

Trésorerie	Débit		Crédit	
	F	€	F	€
Solde en début d'exercice			95 819,15	14 607,54
Recouvrement charges années antérieures			4 489,00	684,34
Appel de charges 2001			40 869,80	6 230,56
Charges à recouvrer			1 830,00	278,98
Intérêts livret A			1 870,72	285,19
Dépenses de l'exercice	37 995,56	5792,39		
Colotis débiteurs	1 830,00	278,98		
Solde en fin d'exercice	105 053,11	16 015,24		
Total	144 878,67	22 086,61	144 878,67	22 086,61

Ventilation du solde en fin d'exercice

	F	€
Compte courant	14 420,19	2 198,34
Livret A	90 632,92	13 816,90
	105 053,11	16 015,24
Excédent 2001	22 453,11	3 422,95
Provision pour gros travaux	82 600,00	,
Flovision pour gros travaux	·	
	105 053,11	16 015,24

Budget 2002

•	20	01	Budge	et 2002	Commentaires
	Budget €	Réalisé €	F	€	
Fournitures	76,22	11,76	393,57	60,00	ajustement
Affranchissements	609,80	179,89	3 279,79	500,00	= 100 LRAR
Antenne EDF	198,18	171,33	1 147,92	175,00	ajustement
Antenne Entretien	457,35	218,22	1 639,89	250,00	Réparations / ajusteme
Plantations	228,67	0,00	4 329,32	660,00	Remplacement arbres
Entretien espaces verts	4 100,88	4 047,70	26 566,26	4 050,00	reconduit
Eau	76,22	73,40	491,97	75,00	reconduit
Entretien général	152,45	0,00	1 639,89	250,00	Peintures EDF
Assurances RC	457,35	264,65	1 836,68	280,00	ajustement
Honoraires et frais	609,80	611,40	3 935,74	600,00	Provision rétrocession
Impôts et taxes	304,90	137,81	1 967,87	300,00	Augmentation surfaces
Divers	0,00	76,22	0,00	0,00	
TOTAL	7 271,82	5 792,39	47 228,90	7 200,00	

١R s / ajustement ment arbres EDF étrocession ion surfaces

Plafonnement de la provision pour gros travaux

	F	€
Dotation 2002	13 775,10	2 100,00
soit par lot :	196,79	30,00
Solde 2001 + dotation 2002 =	96 375,10	14 692,29

Le plafond de la provision fixé à 22 867,35 Euros (150 000 Francs) n'est pas atteint

Appel de charges 2002	F	€
Budget 2002	47 228,90	7 200,00
Dotation Provision gros travaux	13 775,10	2 100,00
Excédent 2001	-22 453,11	-3 422,95
Recouvrement charges 2001	-1 830,00	-278,98
Intérêts 2002	-1 967,87	-300,00
Remboursement notaire 2001	-2 383,03	-363,29
TOTAL	32 369,99	4 934,77
Soit par propriétaire : 70	462,43 F	70,50 €

Pour mémoire

1998	1999	2000	2001
470,00 F	290,00 F	818,00 F	610,00 F
71,65 €	44,21 €	124,70 €	92,99 €